



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

listes électorales

Question écrite n° 121851

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur l'inscription des personnes sans domicile fixe sur les listes électorales d'une commune. En effet, il semblerait que celle-ci soit subordonnée à une durée de résidence de six mois sur le territoire d'une commune. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître les modalités pratiques d'application de cette disposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121851

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3498